

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,  
Le vingt six juin, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

20 juin 2014

A l'exception de :  
Madame FRAUX qui a donné pouvoir à Monsieur DEUX,  
Monsieur POUSSET qui a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE,  
Madame CARNAC qui a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du  
Conseil Municipal

26 juin 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 26/ QUAI DES ARTS – SAISON 2014/2015 - CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) LE GRAND T – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de  
conseillers

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

En exercice 33

EXPOSÉ :

Présents --- 30

Quai des Arts propose de reconduire le partenariat mis en place entre Quai des Arts et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) le Grand T.

Votants ---- 33

Ce partenariat porte sur plusieurs opérations menées dans le cadre de la saison 2014/2015 de Quai des Arts.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

La première de ces opérations consiste en l'accueil à Quai des Arts de trois spectacles programmés par Le Grand T et décentralisés dans le département, à des conditions très avantageuses pour les salles. L'objectif est de favoriser la programmation de spectacles de théâtre pour faciliter l'accès aux œuvres par le grand public.

Publié le :

Pour ces trois spectacles, Le Grand T prend à sa charge les cachets, déplacements, hébergement des artistes et refacture un montant forfaitaire très avantageux au prorata de la jauge de Quai des Arts. En contrepartie, Quai des Arts met à disposition du Grand T un quota de 50 places maximum vendues directement par Le Grand T dans le cadre de ses abonnements par ses services de billetterie et selon sa propre grille tarifaire. L'intégralité de ces recettes, encaissées par Le Grand T, sera ensuite reversée à Quai des Arts.

Certifié exact,  
Pour le Maire,  
Frédérique MARTIN,

1<sup>ère</sup> adjointe  
au Maire

Quai des Arts est également partenaire de l'opération « L'école du spectateur/T au Théâtre ! » mis en place par Le Grand T. Des visites du théâtre sont organisées et des représentations sont réservées exclusivement aux collégiens participant à l'opération « T au Théâtre ! ». Dans ce cadre, Quai des Arts s'engage également à réserver un quota de places pour des classes de collégiens sur deux représentations tous publics de sa programmation, en soirée.

Pour les représentations scolaires, la billetterie sera gérée exclusivement et directement par le service jeune public du Grand T et la recette conservée. Pour les représentations tous publics, la recette sera intégralement reversée à Quai des Arts.

La dernière opération est une mise à disposition pour les abonnés de Quai des Arts d'un quota de 150 places sur la représentation du mardi 05 mai 2015 à 20h00 de Cirkopolis du cirque Eloize, spectacle exceptionnel par son envergure programmé par Le Grand T à la Cité des Congrès de Nantes. L'intégralité de ces recettes, encaissées par Quai des Arts, sera ensuite reversée au Grand T.

Le projet de convention présenté en annexe et soumis au Conseil Municipal fixe les modalités d'intervention respectives du Grand T et de la Ville de Pornichet et précise les implications et responsabilités de chaque structure ainsi que les tarifs qui s'appliquent et les échanges financiers susceptibles d'intervenir entre les partenaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre Le Grand T et la Ville de Pornichet telle que présentée en annexe.

#### DELIBÉRATION :

⇒ Vu le projet de convention de partenariat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

#### DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'EPCC Le Grand T et la Ville de Pornichet telle que présentée en annexe.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,  
Frédérique MARTIN,



*Flavie*  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire